

Bachelier en enseignement section 3 français et langues anciennes

| |
|--|
| HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be |
| HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be |
| HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| RA2301 Analyse des pratiques | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | PERA2B31ANAPR | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | XEAB2310 | | |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 45 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | HELHa Braine-le-Comte () HELHa Leuze-en-Hainaut Catherine VAN NIEUWENHOVEN (catherine.van.nieuwenhoven@helha.be) Anouk DUMONT (anouk.dumont@helha.be) HELHa Loverval Pascalie PAPADIMITRIOU (pascalie.papadimitriou@helha.be) Joël DESSEILLE (joel.desseille@helha.be) Anne DUMONT (anne.dumont@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 30 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERA2B31ANAPRA Analyse des pratiques

45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERA2B31ANAPRA Analyse des pratiques 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 3 français et langues anciennes

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Analyse des pratiques | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | 22_PERA2B31ANAPRA | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | ZEAB2311 | | |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 45 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Catherine VAN NIEUWENHOVEN (catherine.van.nieuwenhoven@helha.be) Anouk DUMONT (anouk.dumont@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 30 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Ce cours vise à développer la compétence des étudiant.es à analyser des pratiques professionnelles de stage sur la base de capsules vidéos montrant des stagiaires en classe, et des capsules d'autoconfrontation montrant les commentaires de ces stagiaires sur leurs activités.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

S'approprier les concepts de
Réflexion et réflexivité
Pratique réflexive
Faire la classe
Analyse réflexive
Analyse de l'activité et autoconfrontation
Gestes professionnels
Expériences d'apprentissage
Processus de conduite de classe

Le cours se compose de séances en présentiel en grand groupe (volume 1) et de séances en petits groupes (volume 2) visant l'appropriation des concepts travaillés dans le volume 1.

UE à 3 crédits
Volume 1 : 7,5h
Volume 2 : 15h

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Réflexion et réflexivité
Pratique réflexive
Faire la classe
Analyse réflexive
Analyse de l'activité et autoconfrontation
Gestes professionnels
Expériences d'apprentissage
Processus de conduite de classe

Démarches d'apprentissage

Le cours alternera des exposés théoriques, des discussions en groupes, du travail sur des documents écrits, du travail en autonomie et de l'analyse de vidéos.

Volume 1 : en grand groupe : 7,5h

Volume 2 : 15h en groupe de 20 à 25.

Le cours se compose de séances en présentiel en grand groupe (volume 1) et de séances en petits groupes (volume 2) visant l'appropriation des concepts travaillés dans le volume 1.

Dispositifs d'aide à la réussite

Prise en compte des besoins spécifiques des étudiant.es

Aménagement des conditions d'examen

Soutien durant les cours et pour l'accès aux ressources

Sources et références

Supports déposés sur l'interface de la Haute école.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports déposés sur l'interface de la Haute école.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit de 120 minutes

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 100 | | | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Pas de dispense d'une session à l'autre, pas de points conservés.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).